

Mr et Mme Bruno LUCAS
74Bis Haute rue
41350 VINEUIL
Terres de la Haute rue
DI 121

16)
le 23 mai 2022

Vineuil, le 23 mai 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : ZAC multi-sites Les Remondées et Terres de la Haute Rue
Enquête parcellaire d'utilité publique ZAC

Dans cette enquête parcellaire d'utilité publique, comme dans l'enquête d'utilité publique ZAC multi-sites de Vineuil de 2015, il est fait état des « *surfaces à acquérir par voie amiable* » (p 05/105). Comment peut on croire en cette volonté affichée ?

- Le 08 décembre 2015, lors de l'enquête d'utilité publique ZAC multi-sites de Vineuil, nous avons demandé, dans le cadre de démarches amiables proposées que l'aménageur désigné, la société 3 Vals Aménagement nous contacte dès maintenant.
- Cette société ne se manifestant pas, nous nous sommes tournés vers le Maire de Vineuil pour lui exprimer notre désarroi.
- Le 15 mars 2016, le Maire de Vineuil a adressé à la société 3 Vals Aménagement un courrier lui présentant notre situation.
- Nous sommes en mai 2022, soit plus de 6 ans plus tard, cette société ne s'est jamais mise en relation avec nous.

Nous possédons les preuves écrites de ces démarches et nous ne pouvons pas croire aux termes employés : « *par voie amiable* »

Notre sentiment est qu'il sera plus facile et surtout beaucoup plus rentable pour l'aménageur de passer par une expropriation puisque ce projet est dit « d'utilité publique ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de notre considération distinguée.

P. LUCAS



B. LUCAS

